

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS DE FRANCE ET DU
DÉPARTEMENT DU NORD

Pôle Gestion Publique

Division de l'évaluation domaniale

Adresse : 82 avenue Kennedy BP 70689 Lille cedex

Téléphone : 03 20 62 42 42

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Hélène BIGAYON

Téléphone : 03 20 62 80 81

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2018-489V3315

Le 12/11/2018

Le Directeur Régional des Finances Publiques

à

Mairie de Raimbeaucourt
Place du Général de Gaulle

59283 RAIMBEAUCOURT

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN À BÂTIR

ADRESSE DU BIEN : RUE AUGUSTIN TIRMONT 59283 RAIMBEAUCOURT

VALEUR VÉNALE : 70 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT :

AFFAIRE SUIVIE PAR :

MAIRIE DE RAIMBEAUCOURT
Mme Monique LESPAGNOL et
Mme Sylviane NOEL

2 – Date de consultation

Date de réception

Date de visite

Date de constitution du dossier « en état »

: 12/10/18

: 12/10/18

: 08/11/18

: 08/11/18

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37, et L.5722-3 et articles R correspondants.

Unité foncière destinée à la construction d'un établissement de santé.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Terrain situé sur les parcelles B3292 et B3294 non encombrées.

Superficies respectives de 426 m² et 459 m² soit un total de 885 m².

De forme rectangulaire, surface plane.

Réseaux et voirie existants.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Mairie de Raimbeaucourt

Occupation : évalué libre d'occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Classement au plan local d'urbanisme en zone UA

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison

Elle est estimée à 70 000 €.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur Régional des Finances publiques
des Hauts de France et du Département du Nord et par délégation, l'Inspectrice des Finances
Publiques

Hélène BIGAYON

